

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE : 12 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	9

L’an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 18h32,

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale, légalement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame ABLOUH Vice-Présidente.

Etaient présents : Mmes ABLOUH, BELHADJ-ADDA, BOUKANDOURA, BIGLIONE, SEVAULT, BAUDRY, DUBOIS.

Mrs. GOURVENEC, BAUFFE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mmes. ARENOU, SIRAS, BERCOVICI, DELANNAY.

Mrs. ALIMI, JAMIL.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2022

LE CONSEIL D’ADMINISTRATION,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

VU la présentation du compte de gestion et du compte administratif 2022 par l’ordonnateur, le résultat dégagé par l’exercice 2022 doit être « affecté ». Cette affectation se fait lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

CONSIDERANT que l’affectation du résultat apparaît sur le budget primitif et intègre l’excédent ou le déficit à l’exercice en cours ; et que ce résultat est constitué par le cumul du résultat de l’exercice et du résultat reporté en section de fonctionnement et d’investissement et des restes à réaliser en section d’investissement.

CONSIDERANT que les résultats à affecter tel que défini lors de l’établissement du compte administratif :

2022		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat propre de l'exercice	Section de fonctionnement	1 141 966,24 €	887 845,30 €	-254 120,94 €
	Section d'investissement	11 698,35 €	8 504,84 €	-3 193,51 €
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement (002)		258 418,86 €	258 418,86 €
	Section d'investissement (001)		21 401,17 €	21 401,17 €
Solde d'exécution	Section de fonctionnement			4 297,92 €
	Section d'investissement			18 207,66 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Section d'investissement	687,18 €	0,00 €	-687,18 €
Résultats cumulés (y compris RAR)		1 154 351,77 €	1 176 170,17 €	
		DEPENSES	RECETTES	
Reprise du résultat	Prévision d'affectation en réserves (Investissement - 1068)		0,00 €	
	Report en section de fonctionnement (002)		4 297,92 €	
	Report en section d'investissement (001)		18 207,66 €	

CONSIDERANT que :

Le résultat de clôture de la section d'investissement étant excédentaire, il n'a pas lieu d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement (1068) de la section d'investissement.

Le solde de 4 297.92 € est reporté en section de fonctionnement (R-002).

Les écritures comptables à inscrire au budget primitif sont donc les suivantes :

- Excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) : 4 297.92 €
- Excédent d'investissement reporté (compte R-001) : 18 207.66 €

Les restes à réaliser seront affectés dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

ENTENDU l'exposé de madame la Vice-Présidente,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER l'affectation des résultats 2022 de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) : 4 297.92 €
- Excédent d'investissement reporté (compte R-001) : 18 207.66 €

Les restes à réaliser seront affectés dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Chanteloup-les-Vignes, le douze avril deux mille vingt-trois